

Les modalités de financement de la destruction validées lors du Conseil d'Administration de la SA GDS26 du 22/02/21 sont présentées ci-dessous. Un appel d'offre auprès des entreprises de destruction a été lancé. **La gestion des destructions**

suit deux procédures différentes, selon que le nid se trouve dans une zone avec financement EPCI ou dans une zone sans financement.

### ⇒ Sur les territoires avec convention et plan de financement avec les EPCI et CD26

Le technicien FRDGS-AURA a les missions suivantes :

- ◆ Gestion et confirmation des signalements via le site frelonsasiatiques.fr ;
- ◆ Contacte le propriétaire des lieux pour l'informer des modalités de la destruction et de la facturation ;

- ◆ En cas de doute sur la nature « asiatique » d'un nid, mandatement d'un référent ;
- ◆ Transmission du dossier pour destruction à l'animatrice de la Section Apicole GDS26 qui mandatera une entreprise de destruction conventionnée pour effectuer la destruction.

		Prise en charge par le :			
		Particulier	 CD26	SAGDS26	EPCI convention
Zone financée par EPCI	◆ Particulier qui signale un nid	50 € (*)	40 €	0 €	Complément
	◆ Apiculteur adhérent à la section apicole qui signale un nid	0 €	40 €	50 €	Complément
	◆ Sociétés/mairies (**)			0 €	

L'entreprise mandatée par la SA GDS26 délivre un reçu au particulier en échange d'un chèque de 50 € à l'ordre de la section apicole du GDS26. Ce reçu fait office de facture.

(\*) : Les communes du Royans Vercors financent le reste à charge de 50 €.

(\*\*) : Sur terrain public y compris communal, ARCHE AGGLO finance la globalité du coût de destruction.

### ⇒ Sur les territoires sans convention, ni plan de financement

Il n'y a pas de prise en charge pour les destructions de nids qui se trouvent sur les territoires où il n'existe pas de plan de financement.

Le technicien FRDGS-AURA contacte le déclarant pour lui annoncer qu'il n'y a pas de prise en charge et lui conseille de prendre contact avec

une entreprise de destruction de son choix parmi celles ayant conventionnées et de se rapprocher de la mairie pour une prise en charge éventuelle.

**Cas particulier des apiculteurs adhérents qui sont en zones non financées.**

		Prise en charge par le :			
		Particulier	 CD26	SAGDS26	EPCI convention
Zone non financée par EPCI	◆ Particulier qui signale un nid	Totalité facture	0 €	0 €	0 €
	◆ Apiculteur adhérent à la section apicole qui	0 €	100 € - Max 50 nids	Complément	0 €
	◆ Sociétés/mairies			0 €	

### ◇ Liste des communes des EPCI avec convention

valence  
Romans  
AGGLO

#### « AGGLO VALENCE ROMANS » - 54 communes

Alixan	Barbières	Barcelonne	Beaumont-lès-valence
Beauregard Baret	Beauvallon	Bésayes	Bourg-de-Péage
Bourg-lès-Valence	Chabeuil	Charpey	Châteaudouble
Châteauneuf-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	Chatuzange-le-Goubet	Clérieux
Combovin	Crépol	Etoile-sur-Rhône	Eymeux
Génissieux	Geyssans	Granges-les-Beaumont	Hostun
Jaillans	La Baume-Cornillane	La Baume d'Hostun	Le Chalon
Malissard	Marches	Miribel (Valherbasse)	Montélier
Montéléger	Montmeyran	Montmiral	Montrigaud (Valherbasse)
Montvendre	Mours-saint-Eusèbe	Ourches	Parnans
Peyrins	Peyrus	Portes-lès-Valence	Rochefort-Samson
Romans-sur-Isère	Saint-Bardoux	Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Valherbasse)	Saint-Christophe-et-le-Laris
Saint-Laurent-d'Onay	Saint-Marcel-lès-Valence	Saint-Michel-sur-Savasse	Saint-Paul-lès-Romans
Saint-Vincent-la-Commanderie	Triors	Upie	Valence

D'ARDECHE EN HERMITAGE

#### « ARCHE AGGLO » - 21 communes en Drôme

ARCHE  
Agglo

Arthemony	Bathernay	Beaumont-Montoux	Bren
Chanos-Curson	Chantemerle-les-Blés	Charmes-sur-l'Herbasse	Chavannes
Crozes-Hermitage	Erôme	Gervans	La Roche-de-Glun
Larnage	Margès	Marsaz	Mercuriol-Veunes
Montchenu	Pont-de-l'Isère	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Serves-sur-Rhône
Tain-l'Hermitage			

#### « MONTELIMAR AGGLOMERATION » - 27 communes

montélimar  
agglomération

Allan	Ancône	Bonlieu-sur-Roubion	Charols
Châteauneuf-du-Rhône	Cléon d'Andran	Condillac	Espeluche
La Bâtie-Rolland	La Coucourde	La Laupie	La Touche
Les Turrettes	Manas	Marsanne	Montboucher-sur-Jabron
Montélimar	Portes-en-Valdaine	Puygiron	Puy-saint-Martin
Roynac	Rochefort-en-Valdaine	Saint-Gervais-sur-Roubion	Saint-Marcel-lès-Sauzet
Saulce-sur-Rhône	Sauzet	Savasse	

◇ **Liste des communes des EPCI avec convention**



« ROYANS VERCORS » - 18 communes

Bouvante	Échevis	La Chapelle-en-Vercors	La Motte-Fanjas
Le Chaffal	Léoncel	Oriol-en-Royans	Rochechinard
Saint-Agnan-en-Vercors	Sainte-Eulalie-en-Royans	Saint-Jean-en-Royans	Saint-Julien-en-Vercors
Saint-Laurent-en-Royans	Saint-Martin-en-Vercors	Saint-Martin-le-Colonel	Saint-Nazaire-en-Royans
Saint-Thomas-en-Royans	Vassieux-en-Vercors		

⇒ **Éléments de reconnaissance des nids de frelons asiatiques**

**NID PRIMAIRE**



Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps

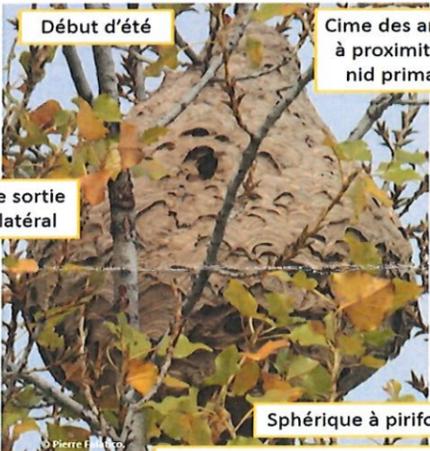


Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

*Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe*

**NID SECONDAIRE**



Début d'été

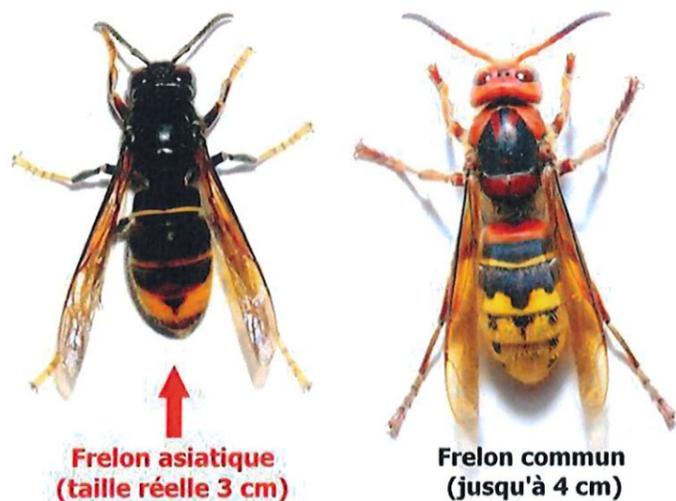
Cime des arbres, à proximité du nid primaire

Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)

**Distinction Frelon Asiatique et Européen**



**Frelon asiatique**  
(taille réelle 3 cm)

**Frelon commun**  
(jusqu'à 4 cm)



**SECTION APICOLE**

www.santeabeille26.fr



# La santé des abeilles Drômoises

JUIN 2021

N° 11

## Éditorial

Dans les prochaines semaines, la chasse aux frelons asiatiques va malheureusement recommencer. 2020 a été une année de recrudescence par rapport à 2019 ce qui nous amène à renforcer le plan de lutte contre le frelon asiatique piloté par la Section Apicole du GDS26. Il reste toutefois adapté aux moyens financiers et techniques disponibles.

L'ensemble des apiculteurs tient à remercier le Conseil Départemental de la Drôme pour son soutien infaillible ainsi que les quatre collectivités (ARCHE AGGLO, Montélimar AGGLO, Valence-Romans AGGLO, Communauté de communes du Royans Vercors) et la CNR.

En amont de la destruction, nous expérimentons avec la CNR un plan de piégeage de printemps et continuons le piégeage sur des ruchers à l'automne.

L'efficacité de ce plan de lutte repose sur une action collective et nous avons espoir que d'autres collectivités nous rejoindront cette année afin de pouvoir détruire le maximum de nid.

Comme l'an dernier, la gestion des signalements est assurée par la section apicole Rhône-Alpes-Auvergne via le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr).

Des entreprises de destruction impliquées et un réseau de référents bénévoles efficaces participent activement à ce dispositif.

Toute l'équipe de la SA GDS 26 est mobilisée et nous mettons tout en œuvre pour limiter cette invasion et protéger nos abeilles.

Bernard GUELLARD,  
Le Président de la Section apicole

## SOMMAIRE :

- Editorial
- Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2021 dans la Drôme

## Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2021 dans la Drôme

Il s'agit de continuer comme les années précédentes à organiser efficacement la surveillance de cette invasion et la lutte pour limiter son développement. Le principal objectif est la **destruction d'un maximum de nids repérés**.

Pour la troisième année il est mis en œuvre une gestion centralisée des signalements, par le site internet dédié [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr). Un technicien, chargé de gérer ces signalements pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été embauché fin avril 2020 par la FRGDS-AURA.

Tous les signalements des nids de frelons asiatiques doivent être effectués sur la plateforme régionale [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) avec envoi d'une photo obligatoirement.

Les personnes sans outil informatique pourront toutefois contacter la section apicole du GDS26 pour faire un signalement. Elles devront transmettre leur coordonnée téléphonique, ce qui permettra au technicien de la FRGDS-AURA de les contacter.

A noter que l'application « signalez le frelon asiatique » est disponible sur smartphone.

En 2020, les budgets du Département de la Drôme et des EPCI – Etablissements Publics de Coopération Intercommunales – partenaires de la section apicole du GDS 26, nécessitent un ajustement des actions avec le financement disponible.

145 Avenue Georges Brassens  
26500 BOURG-LES-VALENCE  
☎ 04 75 78 48 30  
☎ 04 75 78 48 34  
gds26@reseaugds.com

